



## **CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE** **Séance du lundi 07 mars 2016**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville, s'est réuni en Mairie,

### **Le lundi 07 mars 2016 à 20 Heures 30 Minutes**

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

**Etaient présents** : M. BAERT, Mme CAPRON, M. CHANTEPIE, M. CHAUVIN, M. COUBRICHE, M. LEBECQ, M. LECOMTE, M. LE LAY, M. PIERRAT, Mme COLLAS, Mme HUGO-TRANZER.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés** : Mme RENAUD, Mme GOMBERT.

**Absents** : M. DESCAMPS, M. BARDOUIL.

**A été élue secrétaire** : Mme HUGO-TRANZER.

Approbation des comptes rendus municipaux du 1<sup>er</sup> et 29 février 2016.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal du lundi 4 avril 2016.

### **I - FINANCES.**

#### **1- Approbation du compte de gestion CCAS 2015.**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur le Receveur Municipal de l'Isle Adam pour le C.C.A.S.

#### **2- Approbation du compte de gestion Ville 2015.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal de l'Isle Adam pour la ville.

### **3- Approbation du compte administratif CCAS 2015.**

Le Conseil d'Administration, vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015 :

Résultat de clôture : Fonctionnement : + 1 697,83 €

### **4- Approbation du compte administratif Ville 2015.**

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture faite par Monsieur Philippe CHAUVIN, Rapporteur du budget, de l'exécution du budget de l'exercice 2015 (BP + BS + DM), et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2015 dressé par Monsieur BAERT, Maire, votent à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2015 dont les résultats sont les suivants :

- Investissement : + 67 679,81 €
- Fonctionnement : + 103 383,45 €
- Résultat global : + 171 063,26 €.

### **5- Affectation des résultats Ville 2015.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le résultat de clôture de l'exercice 2015 qui se traduit ainsi :

- Fonctionnement : excédent = +103 383,45 €
- Investissement : excédent = + 67 679,81 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter ce résultat au budget primitif 2016 et de le répartir ainsi :

- Section Fonctionnement : + 103 383,45 € d'excédent (article 1068)
- 
- Section d'Investissement : + 67 679,81 € d'excédent (article R001)

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'affecter au Budget Primitif 2016, les résultats de clôture de l'exercice 2015 et de le répartir ainsi :

- 
- Section de Fonctionnement : + 103 383,45 € d'excédent (article 1068)
- 
- Section d'Investissement : + 67 679,81 € d'excédent (article R001)

### **6- Vote du budget primitif Ville 2016.**

Monsieur Philippe CHAUVIN, Rapporteur du budget, donne lecture aux membres du Conseil Municipal des articles et des chapitres de la section de Fonctionnement et d'Investissement du Budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget primitif 2016 de la commune, chapitre par chapitre qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : - Dépenses : 525 745,64 €  
- Recettes : 525 745,64 €

Section d'Investissement : - Dépenses : 493 740,67 €  
- Recettes : 493 740,67 €

## **7- Vote des taux d'imposition 2016.**

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales adressé par la Direction des Services Fiscaux du Val d'Oise pour l'année 2016 Etat 1259 COM (1).

Monsieur le Maire propose de ne pas toucher aux taux d'imposition cette année.

Le Conseil Municipal, l'exposé de son Maire entendu, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'exercice en cours et qui se décomposent comme suit :

- TAXE D'HABITATION.....11,28 %
- TAXE FONCIERE sur les propriétés BATIES.....9,93 %
- TAXE FONCIERE sur les propriétés NON BATIES.....29,95 %

## **II- ISOLATION ACOUSTIQUE DE LA SALLE DU CONSEIL.**

Monsieur le Maire expose, que suite au procès avec la société Studio IX la commune va percevoir environ 68 000 € d'indemnités.

Deux offres de travaux ont été faites par deux entreprises différentes, l'une à 27 000 €, l'autre à 17 000 € pour les mêmes prestations.

Monsieur le Maire suggère le commencement des travaux d'acoustique dans la salle du conseil par la société la plus économique (2 jours de travaux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le commencement de la première phase des travaux.

## **III- CONVENTION SAFER.**

Monsieur le Maire expose le rôle de la SAFER, qui est de pouvoir préempter sur la commune des terrains agricoles. La commune n'as pas connaissance des ces ventes.

Cette convention permettrait d'être informé de ces éventuelles ventes de terrains agricoles sur le territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir, délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAFER.

## **IV- PHOTOCOPIEUR.**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014, la mairie a fait l'acquisition d'un nouveau photocopieur, mais qui n'est pas adapté à notre utilisation quotidienne.

La société ISB nous propose de racheter celui que nous possédons actuellement puis de nous vendre un appareil plus adapté à nos besoins, tout en diminuant le prix des copies par le forfait maintenance.

Monsieur le Maire propose donc l'achat de ce nouveau photocopieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte cet investissement.

## **V – AIRE SPORTIVE.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelque temps, 2 jeunes de la commune avaient soumis l'idée d'installer des équipements sportifs au niveau du stade.

Après étude du projet, l'entreprise BODYBOOMERS spécialisée dans le matériel sportif a été retenue et propose l'acquisition de 2 agrés au prix de 4 600 €.

Monsieur le Maire propose de financer une partie de cet équipement en effectuant une demande auprès du député, au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Accepte la réalisation de ce projet.

## **VI – CONVENTION « LA RUCHE QUI DIT OUI ».**

Monsieur le Maire rappelle qu'au conseil municipal du 7 septembre dernier, l'association « La Ruche qui dit oui » nous avait sollicité afin qu'ils puissent bénéficier d'un local pour le retrait des commandes.

Après étude, la Maison du Village semble le lieu approprié.

Une convention à titre précaire de mise à disposition d'un an de la salle doit être établie avec l'association.

Le coût de la location de la salle proposé est de 5 € par soirée pour 6 mois, puis de 10 € les 6 mois suivants.

La distribution des colis se fera tous les jeudis de 18h30 à 20h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **VII – SUBVENTION VALLEE DU SAUSSERON ET SES ABORDS.**

Monsieur le Maire expose que l'association « la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords », nous a sollicité pour une demande de subvention d'un montant de 150 € pour leurs activités.

Monsieur le Maire propose le versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le versement de la subvention à l'association de « Sauvegarde de la Vallée du Sausseron ».

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES :**

- **Date de la commission communale des impôts directs** : Mardi 5 avril 2016 à 19h00.
- **0°Phyto** : Pour la gestion différenciée des espaces communaux, nos 2 agents techniques ainsi que des membres du conseil municipal participeront à 2 journées de formations obligatoires. Une réunion d'information où la population est conviée aura lieu le **mardi 29 mars 2016** en mairie pour sensibiliser le public.
- **Fête champêtre** : Deux réunions d'organisations ont été faite.
- **Eclairage Eglise** : Des essais concluant de l'éclairage du clocher ont été réalisé sur 2 faces avec des lampes LED. Le matériel sera donc installé prochainement.
- **Date de la commission communication** : Lundi 14 mars 2016 à 20h30.
- **Contrôle sanitaire** : L'Agence Régionale de Santé conclue que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

- **Election Vice-président à la Communauté de Communes :** Suite aux élections, Monsieur le Maire a été élu vice-président au poste de cadre de vie, de sécurité et de la fibre optique.
- **La Gazette :** Un article paru dans la gazette début mars 2016 sur la fibre optique pourrait être mal interprété.  
En effet, la priorité sera accordée aux communes ayant un débit inférieur à 8 méga. Nous sommes donc concernés et cette installation devrait avoir lieu en 2017-2018.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 15 Minutes.**

 Le Maire  
**Eric BAERT**